

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DDCT 165 Subventions (10 000 euros) à deux associations porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers politique de la ville.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020, voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire soumet à son approbation l'attribution de subventions à deux associations porteuses de projets économiques locaux ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 € est accordée à l'association MU (13685/ 2015_07463) pour l'action Barbès Beats. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2 : Une subvention de 5 000 € est accordée à l'association Emmaüs Coup de Main (49281 / 2015_08281) pour un renforcement des actions de sensibilisation au réemploi sur le territoire des Portes du 20^{ème}. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, soit 10 000 € au total, seront imputées au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, ligne 15001 « Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO